

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00849

Numéro SIREN : 431 996 941

Nom ou dénomination : 3D MEDITERRANEE SARL

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2023 sous le numéro de dépôt 23398

3D MÉDITERRANÉE
SARL
301 rue de la Garriguette
34 130 Saint-Aunes
431 996 941 RCS Montpellier

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIÉTÉ 3D MÉDITERRANÉE**

Articles L.223-43 & L.224-3 du Code de Commerce

SARL 3D MÉDITERRANÉE
301 rue de la Garriguette
34 130 Saint-Aunes

431 996 941 RCS Montpellier

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
3D MÉDITERRANÉE,
DE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

À l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé en date du 15 décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

1. Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 font apparaître un total bilan d'un montant de 1 128 271 euros. A l'actif, ce bilan est principalement composé d'actif immobilisé pour 149 072 euros, de matières premières pour 49 208 euros, de créances clients pour 631 715 euros, d'autres créances pour 7 373 euros, de disponibilités pour 271 701 euros.
- Le passif du bilan au 30 juin 2023 se compose principalement d'emprunts et dettes assimilées pour 101 823 euros, de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 89 656 euros, et dettes fiscales et sociales pour 240 815 euros.
- Il n'a pas été constaté de provision pour risques et charges.
- La situation arrêtée au 30 juin 2023 montre un résultat bénéficiaire de 355 940 euros, ce qui amène les capitaux propres de la société à 677 401 euros. Ainsi, la situation arrêtée laisse apparaître que les capitaux propres sont supérieurs au capital social de la société de 8 546 euros.
- La situation arrêtée fait également apparaître un chiffre d'affaires de 2 273 363 euros sur l'exercice 2022-2023. Comparé à l'exercice précédent, cela suggère une amélioration de l'activité au regard des 1 943 176 euros générés pour la période 2021-2022.

2. Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit de l'associée unique ou des tiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à SAINT JEAN DE VEDAS,
Le 21 décembre 2023

AUDIT ASSOCIÉS MEDITERRANÉE, représentée par
Jean-Paul LACOMBE

Commissaire aux Comptes et Commissaire à la Transformation

